

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois**

**Procès-verbal
Séance du conseil de territoire
6 mai 2019**

ORDRE DU JOUR

1. **FINANCES** – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET PRINCIPAL..... 4
2. **FINANCES** – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN GESTION DIRECTE..... 5
3. **FINANCES** – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 5
4. **FINANCES** – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL..... 6
5. **FINANCES** – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET CONSTATATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN GESTION DIRECTE 6
6. **FINANCES** – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET CONSTATATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC..... 6
7. **FINANCES** – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 – BUDGET PRINCIPAL 7
8. **FINANCES** – LIGNE DE TRESORERIE – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D’OUVRIR UNE LIGNE DE TRESORERIE..... 8
9. **FINANCES** – APPROBATION DES CONVENTIONS D’OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS RECEVANT UNE SUBVENTION SUPERIEURE OU EGALE A 23 000 € ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT 8
10. **FINANCES** – TAXE D’ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – APPROBATION DE LA CONVENTION DE REVERSEMENT DE FISCALITE DE LA COMMUNE DE MAISONS-ALFORT A L’ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE&BOIS AU TTRE DE L’EXERCICE BUDGETAIRE 2019..... 9
11. **AMÉNAGEMENT** – APPROBATION DU PROJET D’AVENANT N°8 AU TRAITE DE CONCESSION D’AMENAGEMENT SIGNE ENTRE LA VILLE ET LA SADEV 94 DE LA ZAC DES BORDS DE MARNE A CHAMPIGNY-SUR-MARNE..... 9
12. **AMÉNAGEMENT** – APPROBATION DU PROJET D’AVENANT N°1 AU TRAITE DE CONCESSION D’AMENAGEMENT SIGNE ENTRE LA VILLE ET LA SPL MARNE-AU-BOIS POUR REALISER UNE OPERATION DE CONSTRUCTION AU 29, RUE JEAN DUHAIL A FONTENAY-SOUS-BOIS 10
13. **AMÉNAGEMENT** – FONTENAY-SOUS-BOIS : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D’UTILITE PUBLIQUE (DUP) ET DE L’ENQUETE PARCELLAIRE AU PROFIT DE LA SPL MARNE-AU-BOIS CONCERNANT LE FONCIER DE LA CONCESSION D’AMENAGEMENT « TASSIGNY-AUROUX » : APPROBATION DES DOSSIERS ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DU TERRITOIRE ET A LA SPL MARNE-AU-BOIS DE SOLLICITER LE PREFET POUR L’OUVERTURE DES ENQUETES PUBLIQUE ET PARCELLAIRE ET DES ARRETES DE DUP ET DE CESSIBILITE 10
14. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – DESIGNATION D’UN DELEGUE TITULAIRE ET D’UN DELEGUE SUPPLEANT DE L’ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE&BOIS AU SEIN DU SYNDICAT DES EAUX D’ÎLE-DE-FRANCE (SEDIF)..... 11
15. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – DESIGNATION D’UN DELEGUE TITULAIRE ET D’UN DELEGUE SUPPLEANT DE L’ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE&BOIS AU SEIN DU SYNDICAT SMI TDUVM..... 11

16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION RELATIVE A L'EXPLOITATION DE L'INCUBATEUR TERRITORIAL A SAINT-MANDE, AVENUE PASTEUR – CHOIX DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ENGAGER LA PROCEDURE.....	12
17. QUESTIONS DIVERSES – MOTION RELATIVE A LA DEMANDE DE REPORT DU PMHH ET DU SCOT APRES LES MUNICIPALES	13
18. QUESTIONS DIVERSES – MOTION DE SOUTIEN A L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE DEMANDANT L'ANNULATION DE LA PRIVATISATION D'ADP.....	17
19. QUESTIONS DIVERSES – MOTION DE DEMANDE D'EXTENSION DU DISPOSITIF TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE A NOTRE EPT AUPRES DU PREMIER MINISTRE	22

(La séance, présidée par Jacques JP Martin, est ouverte à 19 h 09.)

M. LE PRÉSIDENT

Nous avons le quorum et pouvons commencer notre séance. Je vous remercie de prendre place. Nous subissons les effets du « gruyère du mois de mai », nous ne sommes pas au complet, mais avons atteint le quorum. Je propose comme secrétaire de séance un de nos collègues de Bry-sur-Marne. Non, Joinville est arrivé à temps pour prendre le secrétariat de séance.

Virginie sera notre secrétaire de séance et je l'en remercie.

Approbation du procès-verbal de la séance du territoire du 25 juin 2018

Nous devons approuver le procès-verbal du 25 mars dernier.

Y a-t-il des remarques ? Des demandes de correction, des compléments à apporter à ce procès-verbal ? Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Le procès-verbal du 25 mars 2019 est adopté.

Nous commençons par le compte-rendu du compte de gestion 2018 par Florence HOUDOT. En effet, pour savoir où nous allons, il nous faut savoir d'où nous venons, n'est-ce pas ?

1. FINANCES – Approbation du compte de gestion 2018 – Budget principal

Mme HOUDOT

Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit comme tous les ans d'approuver le compte de gestion établi par notre comptable public, Mme VILAINE qui retrace notre exécution budgétaire 2018.

Nous constatons que ce compte de gestion est conforme à notre exécution budgétaire 2018, hors reste à réaliser et hors report.

Vous voyez les montants faisant apparaître au titre de la section de fonctionnement un excédent de 7,3 millions d'euros et au titre de la section d'investissement un déficit de 1,5 million.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver ce compte de gestion et de constater sa conformité avec notre exécution budgétaire.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ?

UN INTERVENANT

Dans la mesure où ce budget 2018 est un budget que nous avons trouvé injuste dans la mesure où nous perdions quelques euros et où certains, dans le territoire, en gagnaient beaucoup, dans la mesure où nous avons également demandé la mise en place d'une dotation de solidarité territoriale, voire une exonération FCCT, nous nous abstenons.

Il ne s'agit nullement de remettre en cause l'exactitude du compte.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? Des abstentions (16) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

Je passe la parole à M. Igor SEMO avec deux sujets importants, les comptes de gestion.

2. FINANCES – Approbation du compte de gestion 2018 – Budget annexe assainissement en gestion directe

M. SEMO

Je constate qu'il y a un certain nombre d'absents, et je découvre que je dois présenter ce point, je suis quelque peu embêté.

M. LE PRÉSIDENT

Jean-Jacques GRESSIER est-il là ?

M. SEMO

Je n'avais pas été sensibilisé à cette mission, je n'ai pas été prévenu et je rentre de congés. Je suis embarrassé du fait que la matière est assez technique.

M. LE PRÉSIDENT

Mon cher collègue, je peux prendre le relai si besoin, mais nous pouvons demander à Florence, qui maîtrise le sujet un peu plus, de le prendre au pied levé.

Mme HOUDOT

Mes chers collègues, comme le budget principal, il s'agit d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2018 au titre du budget annexe assainissement en gestion directe établi par Mme Marie-Christine VILAINE, et de constater sa conformité avec notre exécution budgétaire 2018, hors reste à réaliser de la section d'investissement.

Ce résultat budgétaire 2018 fait apparaître un excédent d'investissement de 8,3 millions et un excédent de fonctionnement de 1,9 million.

M. LE PRÉSIDENT

Sachant que, sur l'année 2019, nous aurons – vous l'avez vu dans les chiffres qui vous ont été présentés et que vous avez votés dans le budget 2019 – une très forte activité dans le domaine de l'assainissement.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? Des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

Nous poursuivons avec le rapport n° 3.

3. FINANCES – Approbation du compte de gestion 2018 – Budget annexe assainissement en délégation de service public

Mme HOUDOT

Il s'agit du même point, mais il concerne le budget annexe assainissement en DSP qui fait apparaître un excédent d'investissement de 600 k€ et un déficit de fonctionnement de 94 k€.

Nous devons également constater qu'il est bien conforme à notre exécution budgétaire 2018, hors reste à réaliser de la section d'investissement.

M. LE PRÉSIDENT

Vous avez compris que nous avons hérité de deux types de gestion, une gestion en régie directe et une gestion en DSP.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? Des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

4. FINANCES – Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats – Budget principal

Mme HOUDOT

Vous venez d'approuver le compte de gestion de notre trésorière qui est conforme à notre exécution budgétaire.

Il s'agit maintenant d'approuver notre compte administratif 2018. Il se compose de nos réalisations en recettes et en dépenses que vous venez d'approuver, du résultat reporté de 2017, de fonctionnement comme d'investissement, et des restes à réaliser d'investissement fin 2018.

À ce titre, le résultat de clôture 2018 de fonctionnement s'établit ainsi à 13,2 millions. La section d'investissement met en évidence un besoin de financement pour 5,8 millions.

Il vous est ainsi proposé de bien vouloir approuver ce compte administratif.

Par ailleurs, il vous est demandé d'approuver les affectations de résultat suivantes :

- au titre de la section d'investissement, affecter le résultat de clôture 2018 de 13,2 millions, en priorité au financement de l'investissement à hauteur de 5,8 millions. Il est proposé de reporter le solde de 5,5 millions en fonctionnement 2018 ;
- affectation du résultat de clôture d'investissement de 2,9 millions en totalité en déficit reporté.

M. LE PRÉSIDENT

Comme je dois réglementairement quitter la séance pour le compte administratif, je ne vous propose pas de voter tout de suite.

Nous passons aux rapports suivants relatifs aux comptes administratifs et je laisserai Florence vous demander de voter ou pas ces comptes.

5. FINANCES – Approbation du compte administratif 2018 et constatation des résultats – Budget annexe assainissement en gestion directe

Mme HOUDOT

Pour le compte administratif de gestion en régie, le résultat de clôture 2018 s'établit au titre du fonctionnement à 2,1 millions et met en évidence un besoin de financement de la section d'investissement pour 1,5 million, après report et reste à réaliser.

Il vous est proposé d'approuver ces résultats et d'approuver la proposition d'affectation de résultat de la section fonctionnement de 2,1 millions au financement de l'investissement à hauteur de 1,4 million et de reporter le solde de 700 k€ en excédent de fonctionnement.

Il vous est également proposé d'approuver le reporter du résultat de clôture 2018 d'investissement de 1,9 million en déficit reporté d'investissement.

M. LE PRÉSIDENT

S'il n'y a pas de questions, nous passons au rapport suivant.

6. FINANCES – Approbation du compte administratif 2018 et constatation des résultats – Budget annexe assainissement en délégation de service public

Mme HOUDOT

Ces chiffres sont beaucoup plus faibles compte tenu du nombre de villes en DSP.

Le résultat de clôture 2018 de fonctionnement s'établit à une perte de 60 000 euros et le résultat de clôture d'investissement fait état d'un produit de 270 000 euros.

Il vous est proposé d'affecter le résultat de clôture 2018 de fonctionnement (perte de 56 000 euros) en dépenses réelles de fonctionnement et de reporter l'excédent d'investissement.

M. LE PRÉSIDENT

Voilà les trois comptes administratifs que vous avez à voter. Je laisse Florence HOUDOT faire un appel au vote.

(M. le Président quitte la salle.)

Mme HOUDOT

Mes chers collègues, je vous propose dans un premier temps de procéder au vote du compte administratif 2018, budget principal. Y a-t-il des abstentions (15) ? Pas de vote contre (0) ? Le compte administratif, budget principal est approuvé.

Nous passons au vote du compte administratif assainissement en régie. Y a-t-il des abstentions (2) ? Pas de vote contre (0) ? Le compte administratif, budget annexe en régie est approuvé.

Nous passons au vote du compte administratif assainissement en DSP. Y a-t-il des abstentions (2) ? Pas de vote contre (0) ? Le compte administratif, budget annexe en DSP est approuvé.

Mes chers collègues, nous passons au rapport relatif au budget supplémentaire 2019.

7. FINANCES – Budget supplémentaire 2019 – Budget principal

Mme HOUDOT

Ce budget supplémentaire constitue avant tout un budget de report de l'exercice 2018, suite aux votes et à l'approbation des comptes administratifs 2018 auxquels nous venons de procéder, et un budget d'ajustement de l'exercice 2019.

Il reprend en particulier les résultats globaux constatés et approuvés à la clôture 2018. Il reprend également les reports de crédits en recettes comme en dépenses non consommés, mais engagés au cours de l'exercice 2018.

Au global, ce budget s'élève à 10,8 millions au titre de la section de fonctionnement, et à 12,9 millions au titre de la section d'investissement.

Au titre du fonctionnement, ce budget prend en compte quasi essentiellement l'affectation de notre excédent du compte administratif 2018 pour 7,5 millions. Il procède également à des ajustements de crédits, de recettes et dépenses au titre de la compétence OM.

Compte tenu de cette affectation, ce projet de budget permet de reconstituer l'autofinancement prévisionnel de notre BP 2019 et nous permet notamment de procéder à un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 7,5 millions.

Dans ce cadre, et au titre de la section d'investissement, nos recettes d'investissement incluent ce virement depuis la section de fonctionnement et incluent par ailleurs l'affectation de notre compte administratif 2018 pour 5,8 millions. Ce qui nous permet de supprimer totalement l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2019. Par ailleurs, cela nous permet d'ajuster des crédits liés à des projets relevant de la compétence OM, mais surtout de dégager une enveloppe de 4,7 millions de provisions de crédits en investissement, non affectés à ce stade, au titre d'investissements proposés par les communes et ce dans une logique de retour de la croissance de CFE vers les villes. La liste des investissements était dans la documentation qui vous a été produite.

Enfin, au titre de ce rapport, il convient aussi d'approuver les ajustements de crédits pour certaines associations pour un montant très peu significatif, d'ailleurs négatif, de 45 000 euros.

(M. le Président est revenu dans la salle.)

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (2) ?

Merci, Florence. Nous poursuivons avec la ligne de trésorerie.

8. FINANCES – Ligne de Trésorerie – Autorisation donnée au Président d'ouvrir une ligne de trésorerie

Mme HOUDOT

Mes chers collègues, comme tous les ans, il convient de renouveler notre ligne de trésorerie.

Jusqu'au cours de l'année 2018, nous avons conclu une ligne de trésorerie de cinq millions d'euros auprès de la Banque Postale. Le contrat de cette ligne vient à son terme le 2 juillet prochain. À ce titre, nous avons lancé un appel d'offres auprès de la Caisse d'Épargne Île-de-France, de la Banque Postale et du Crédit Mutuel pour une ligne de trésorerie d'un montant à la hausse de huit millions d'euros au lieu de cinq millions du fait des besoins complémentaires de financement, afin de couvrir en cas de nécessité absolue le versement mensuel de la dotation d'équilibre à la Métropole du Grand Paris d'environ cinq millions d'euros. Ce versement étant en retour conditionné par le versement mensuel par la MGP des attributions de compensations à vos villes.

Il vous est proposé d'autoriser M. le Président à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de huit millions auprès de la Caisse d'Épargne Île-de-France pour une durée d'un an rémunérée à EONIA + 0,20, sachant que les taux sont très bas, voire négatifs actuellement.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Des commentaires ? Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ?

Nous poursuivons avec le rapport n° 9 par Igor SEMO.

9. FINANCES – Approbation des conventions d'objectifs avec les associations recevant une subvention supérieure ou égale à 23 000 € et autorisation de signature du Président

M. SEMO

Ce sujet me tient très à cœur, il s'agit de l'approbation des conventions d'objectifs avec les associations subventionnées par le territoire, les subventions ayant déjà été attribuées lors de conseil de territoires. Ce sont Emmaüs, le musée de la Résistance à Champigny, les passeurs de rives, le club vivre entreprendre et le centre d'information sur le droit des femmes et des familles du Val-de-Marne.

Il fallait prendre une délibération afin de fixer un cadre pour organiser ce partenariat permettant pour l'année 2019 de rappeler l'objet de la convention, le montant de la subvention et ses conditions de versement, les obligations comptables de l'association et le principe d'une évaluation de l'action menée, contrepartie normale que l'on est en droit d'attendre de la part de ces associations ; ainsi que les conditions éventuellement de résiliation en cas de manquement, ce que l'on n'imagine pas.

Il existe donc une convention d'objectifs et de moyens pour chacune des subventions attribuées. Il s'agirait du régime général si, à l'avenir, le territoire décidait d'attribuer de nouvelles subventions d'un montant supérieur à 23 000 euros par an, seuil fixé par une loi de 2004.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions sur cette délibération en matière de subvention ? Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

Nous enchaînons sur le rapport n° 10 avec Florence HOUDOT.

10. FINANCES – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Approbation de la convention de reversement de fiscalité de la commune de Maisons-Alfort à l'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois au titre de l'exercice budgétaire 2019

Mme HOUDOT.

Ce rapport concerne la TOM et l'approbation de la convention de reversement de fiscalité de la commune de Maisons-Alfort à notre EPT au titre de l'exercice budgétaire 2019.

Il s'agit uniquement d'un ajustement du montant de reversement de la TOM pour 2019.

M. LE PRÉSIDENT

Je pense qu'il n'y a pas de questions. Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

Nous en sommes au rapport n° 11 avec Jacques-Alain BENISTI.

11. AMÉNAGEMENT – Approbation du projet d'avenant n°8 au traité de concession d'aménagement signé entre la ville et la SADEV 94 de la ZAC des bords de Marne à Champigny-sur-Marne

M. BENISTI

Merci Monsieur le Président. Nous avons trois délibérations, une concernant Champigny et deux autres concernant Fontenay-sous-Bois.

La première concerne une prorogation concernant la ZAC des bords de Marne dont la réalisation n'est pas tout à fait achevée à l'heure actuelle. Pour permettre la commercialisation des lots restants, il apparaît nécessaire de prolonger la durée de la ZAC jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est ainsi demandé d'approuver cet avenant n° 8 au traité de concession de la ZAC des bords de Marne à Champigny-sur-Marne et d'autoriser notre Président à signer ledit avenant et tous les actes y afférant.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des commentaires ?

UN INTERVENANT

Nous nous abstiendrons sur cette délibération. Nous ne sommes pas opposés à la délibération sur la forme, mais sur le fond. Cette ZAC de haute technologie, avec Air Liquide, n'a vu qu'une seule entreprise s'installer au cours des quinze dernières années : IDF Habitat. Certes, à Champigny, IDF Habitat représente de la haute technologie, mais cela ne rentre pas tout à fait dans ce qui est souhaité.

M. LE PRÉSIDENT

La haute technologie commence avec IDF Habitat.

(Un intervenant prend la parole hors micro.)

C'est normal, vous étiez élu au conseil municipal et vous aviez la nécessité de prendre des décisions. Il est évident que personne n'oublie la période Air Liquide qui, aujourd'hui, a choisi des voies un peu différentes. Je le dis avec d'autant plus de sérieux que nous travaillons actuellement, Suez, le SIPPAREC et l'ADEME avec Air Liquide sur le développement de l'hydrogène pour certains usages.

En dehors des abstentions que l'on vient d'entendre (?), y a-t-il d'autres abstentions ? Pas de vote contre (3) ? Je vous remercie.

Jacques-Alain, nous enchaînons.

12. AMÉNAGEMENT – Approbation du projet d’avenant n° 1 au traité de concession d’aménagement signé entre la ville et la SPL Marne-au-Bois pour réaliser une opération de construction au 29, rue Jean Duhail à Fontenay-sous-Bois

M. BENISTI

La douzième délibération concerne Fontenay-sous-Bois, l’avenant n° 1 au traité de concession d’aménagement de la SPL Marne-au-Bois pour réaliser une opération de construction au 29, rue Jean Duhail à Fontenay-sous-Bois, et l’autorisation de la signature de notre président.

Il s’agit tout d’abord d’approuver l’avenant n° 1 de cette concession pour l’opération de construction pour la durée maximale de traiter à six ans et six mois à compter de sa prise d’effet, puis autoriser le président du territoire à signer cet avenant et tous les actes y afférant.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des commentaires ? Il n’y en a pas. Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Merci.

Jacques-Alain, nous enchaînons avec la délibération n° 13.

13. AMÉNAGEMENT – Fontenay-sous-Bois : lancement de la procédure de Déclaration d’Utilité Publique (DUP) et de l’enquête parcellaire au profit de la SPL Marne-au-Bois concernant le foncier de la concession d’aménagement « Tassigny-Auroux » : approbation des dossiers et autorisation donnée au Président du Territoire et à la SPL Marne-au-Bois de solliciter le préfet pour l’ouverture des enquêtes publique et parcellaire et des arrêtés de DUP et de cessibilité

M. BENISTI

C’est le lancement d’une procédure de déclaration d’utilité publique au profit de la SPL Marne-au-Bois concernant le foncier de la concession d’aménagement. Les négociations à l’amiable avec l’entreprise de menuiserie HERBERT n’ayant pas, pour l’instant, abouti, il s’agit d’une procédure d’expropriation. Nous espérons que dans les mois qui viennent la procédure amiable aura gain de cause et que nous passerons une délibération pour arrêter le lancement de cette procédure.

Je vous propose :

- d’approuver le recours à cette procédure d’utilité publique ;
- d’approuver le dossier d’enquête publique préalable à cette DUP ;
- d’approuver le dossier d’enquête parcellaire établi dans le cadre de ces concessions d’aménagement Tassigny-Auroux ;
- de solliciter auprès du préfet du Val-de-Marne l’ouverture d’une enquête publique préalable à cette DUP ;
- de demander au préfet l’ouverture d’une enquête conjointe parcellaire préalable à l’arrêté de cessibilité des tènements fonciers nécessaire à l’opération ;
- de dire que le bénéficiaire de la DUP et de l’arrêté de cessibilité sera la SPL Marne-au-Bois ;
- d’autoriser notre Président à signer tous les actes afférents à cette mise en œuvre de cette procédure ;
- d’autoriser la SPL Marne-au-Bois à solliciter, notamment auprès du préfet, tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette procédure.

M. LE PRÉSIDENT

Avez-vous des questions particulières sur cette opération assez sensible et compliquée qui sera réglée par tous les points présentés par Jacques-Alain BENISTI ? Y a-t-il des abstentions (1) ? Pas de vote contre (0) ? Merci.

Nous passons au rapport n° 14 avec Igor SEMO.

14. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de l'Établissement Publique Territorial Paris Est Marne&Bois au sein du syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF)

M. SEMO

Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants du territoire au SEDIF.

Un premier point consiste à définir les modalités de désignation, à savoir renoncer au scrutin secret si vous en êtes d'accord, mais il faut une décision à l'unanimité.

Si nous obtenons cet accord, les noms proposés en tant que délégués titulaires sont M. Albert DANTI et M. Jean-Philippe BÉGAT, et en tant que délégués suppléants, M. Jean HILBRANT et Mme Monique FAQUINI.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? Il n'y en a pas.

Nous passons au vote tel que vient de la préciser M. Igor SEMO.

Pour les délégués titulaires, M. Albert DANTI et M. Jean-Philippe BÉGAT, y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de votes contre (2) ? Je vous remercie.

Pour les délégués suppléants, M. Jean HILBRANT et Mme Monique FAQUINI, y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de votes contre (2) ? Je vous remercie.

Merci, Monsieur SEMO. Nous allons procéder au remplacement.

Nous abordons le rapport n° 15 avec M. Hervé GICQUEL, Mme Marie-Hélène MAGNE étant absente ce soir.

15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de l'Établissement Publique Territorial Paris Est Marne&Bois au sein du Syndicat SMITDUVM

M. GICQUEL

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit là aussi de désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein du Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne, le SMITDUVM.

Dans le même ordre d'idée, il faut pouvoir procéder à leur désignation en renonçant au principe du scrutin secret.

Jean-Philippe BÉGAT est candidat en tant que titulaire et Monique FAQUINI en tant que suppléante.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? Il n'y en a pas.

Je vous invite à voter pour le représentant titulaire, M. Jean-Philippe BÉGAT. Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Merci.

En tant que suppléante, Mme Monique FAQUINI. Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ?

Merci, Monsieur GICQUEL.

Nous enchaînons avec le rapport n° 16 par M. BEAUDOUIN.

16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Lancement d’une consultation relative à l’exploitation de l’incubateur territorial à Saint-Mandé, avenue Pasteur – Choix de la procédure de délégation de service public et autorisation donnée au Président d’engager la procédure

M. BEAUDOUIN

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s’agit de la dernière phase de la création d’un incubateur et d’un espace de *coworking* sur la ville de Saint-Mandé dans le cadre de ce que nous avons appelé, depuis 2006, la mutation de la parcelle dite « de l’IGN ». Après la création du pôle Géosciences, nous avons créé, outre un certain nombre de logements familiaux et étudiants, 33 000 m² de bureaux – vous l’avez votée – pris par la deuxième société mondiale de jeux vidéos UBISOFT, société française, ainsi qu’un espace public culturel dans lequel se situera au dernier étage l’espace incubateur/*coworking*.

Nous avons le souci, avec le territoire qui a compétence de développement économique, de pouvoir donner les meilleurs moyens de développement de cet incubateur. Nous avons considéré qu’il n’était pas utile de confier cela à une gestion directe, nous avons étudié le caractère juridique de cet ensemble.

Nous souhaitons ainsi lancer une consultation relative à l’exploitation de l’incubateur via le choix de la procédure d’une délégation de service public et l’autorisation donnée au Président d’engager la procédure.

Le souci est de pouvoir donner à la société, l’animateur, qui sera trouvé, la capacité d’une animation moderne, à la fois économique, numérique et culturelle avec vocation de réunir les *start up* innovantes de tout le territoire, et pas seulement de Saint-Mandé, du nord-est du département du Val-de-Marne ; axé dans un premier temps sur les logiques du pôle Géosciences, la géomatique en particulier ; essayer de faire venir le maximum d’étudiants-entrepreneurs dans le cadre du partenariat ; d’appel à projets avec les syndicats d’entreprises ; de travailler avec le socle universitaire de l’Est parisien, je pense en particulier au pôle Descartes. Et puis naturellement de travailler à faire venir dans l’espace de *coworking* toute société innovante ou celles et ceux qui veulent s’intégrer dans un milieu collectif pour lancer leur entreprise, la faire vivre, l’animer.

Si tout va bien avec l’appel d’offres que nous lancerons, cet espace sera inauguré en septembre. Nous souhaitons donc accélérer le processus afin que le futur animateur puisse travailler aux missions confiées et futures et répondre aux cahiers des charges établis. Les missions doivent être essentiellement dynamiques et permettre de travailler à une capacité très innovante dans cet incubateur : démonstrateur, *clash test*, un certain nombre de logiques allant plus loin que les espaces offerts par la ville de Paris. J’espère que l’appel d’offres sera positif en la matière.

Il nous faut ainsi approuver le principe de délégation de service public pour l’exploitation de l’incubateur et permettre à notre excellent Président ou son représentant de mettre en œuvre la procédure nécessaire à cette fin.

M. LE PRÉSIDENT

Nous saurons si cela est vrai une fois l’opération terminée et attribuée.

Puisque nous en sommes aux amabilités, il faut reconnaître que cette action représente pour notre collègue et ami Patrick BEAUDOUIN une marque de continuité dans son projet de vallée

de la culture et de la science sur lequel il a travaillé depuis de nombreuses années, avant même la création des intercos et du territoire. Vous avez entendu, dans un autre rapport, le nombre des communes appartenant au territoire ayant lancé des opérations identiques, peut-être d'une moins grande importance, en matière de *coworking*, de *fab lab*, ou d'incubateur. Nous avons cette carte à jouer à l'est de Paris. Quand cela commence à Bégin, cela peut aller jusqu'à Descartes.

Y a-t-il des questions à poser à Patrick ? Il n'y en a pas. Nous ferons tout le nécessaire afin que cette DSP soit à la hauteur de tes attentes.

Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

Nous passons maintenant aux questions diverses, avec notamment une motion importante pour nous tous, quelle que soit l'opinion que nous pouvons avoir sur l'évolution de notre territoire en matière de densification, de construction de logements sociaux ou, plus globalement, de développement de l'habitat.

17. QUESTIONS DIVERSES – Motion relative à la demande de report du PMHH et du SCOT après les municipales

M. LE PRÉSIDENT

Il nous est important de prendre position sur un point problématique. Je vous en parle parce que je suis pleinement impliqué au niveau de la métropole sur le PMHH, mais surtout sur le SCOT. Une grande majorité d'entre nous a pensé qu'il n'était peut-être pas opportun de pousser les feux à la fois sur le SCOT et le PMHH alors que nous abordons une élection importante sur le plan municipal.

La coutume – que je qualifierai de républicaine – était de faire en sorte de ne pas mettre nos successeurs potentiels sous pression, même si certains souhaitent se succéder à eux-mêmes.

Au sein des territoires, certains ont proposé que chaque territoire se prononce pour aller plus loin à la suite du retrait de la délibération concernant le PMHH décidé suite à nos discussions avec le président de la métropole. Nous ne demandons pas le retrait, nous ne voulons pas voter contre. Un PMHH est un outil qui peut être très important pour chacun d'entre nous, c'est le relai du CSRHH, voire du CRHH régional, il faut avoir des idées très précises sur ce que nous voulons. Nous ne voulons pas voter contre par principe, nous voulons simplement faire en sorte que la réflexion soit conduite de façon collégiale au moment où les élus qui seront en charge de cela seront soit élus, soit réélus pour un nouveau mandat.

Je passe la parole à notre collègue Christelle ROYER qui vous présente cette motion relative au report des deux processus.

Mme ROYER

Monsieur le président, merci de me passer la parole, mais en gros vous avez tout dit.

(Rires.)

Plus sérieusement, il est vrai qu'il s'agit d'un sujet essentiel.

Les citoyens de toutes nos communes sont très inquiets concernant les densifications, la volonté centralisée de densifier avec une énorme incertitude quant aux transports mis en regard et éventuellement des retards de calendrier et toutes les difficultés afférentes.

Pour notre secteur est, cela concerne également le développement économique. Il est bien de demander à réaliser de la construction, mais si cela ne s'accompagne pas de développement économique, cela impacte énormément. Pour toutes ces raisons, il est essentiel de pouvoir en parler démocratiquement lors de la campagne des municipales, discuter, expliquer, et de conserver, nous les communes, un regard sur tous ces projets. Le PMHH et le SCOT qui seront votés à la métropole sont absolument essentiels pour nous.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable que le vote soit reporté après les élections municipales et que nous ayons le temps, sereinement, d'observer ce que deviendra notre

région Île-de-France et les communes de proximité comme les nôtres, les premières concernées par ce sujet.

M. le Président procède au vote.

M. LE PRÉSIDENT

Oui, Christelle.

Il existe un point qui n'est pas neutre concernant le SCOT.

Nous avons deux territoires, presque trois qui ont un PLUI, les autres n'ayant pas encore initié cette démarche et ne sont pas forcément encore au stade du PADD, ce que nous souhaitons faire à l'aide d'une étude en cours. IL nous semblait illogique d'imposer par le canal du SCOT certaines obligations à des PLU non encore intercommunaux. SCOT et PMHH sont liés, et de ce fait, je mets aux voix.

Voulez-vous prendre la parole ? Je ne vous avais pas vue.

UNE INTERVENANTE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame, Monsieur, dans la métropole parisienne, chacun le sait, la crise du logement est d'une extrême gravité. Les 490 000 demandeurs de logements sociaux sur la métropole pour 48 000 logements attribués par an pourraient en témoigner. Les victimes sont aussi les classes populaires et moyennes qui souhaitent accéder à la propriété et font face à la flambée des prix de l'immobilier.

Avec l'arrivée du métro Grand Paris, un bond en avant pour nos habitants, nous allons, si nous ne faisons rien, être pris dans la spirale de la folie des prix parisiens du logement. Ils ont atteint d'ailleurs cette année à Paris le chiffre fou des 10 000 euros au m² tous arrondissements confondus contre 6 150 euros en 2009, soit une hausse sans précédent de 62 % en 10 ans.

Derrière ces chiffres se cachent des situations humaines douloureuses, l'impossibilité de vivre correctement avec sa famille dans un logement décent, les fins de mois qui commencent le 10, ou encore, dans la jeunesse, à l'image des témoignages évoqués à l'occasion de l'inauguration du foyer jeunes étudiants la semaine dernière. Ces difficultés, nous les vivons quotidiennement dans nos permanences, face à des personnes en mal de logement : des salariés, des jeunes couples, des retraités, des artisans, des commerçants, sans oublier la détresse humaine de ceux qui dorment dehors ou dans leur voiture.

La situation actuelle nous appelle tous à la responsabilité et pour cela, il n'y a qu'une solution : construire des logements à prix abordables, dont une partie de logements sociaux – et ce n'est pas un gros mot –, même si cela écorche les oreilles de certains.

Le report de ce PMHH et du SCOT à l'ordre du jour du conseil métropolitain du 11 avril dernier a été pour nous un rendez-vous manqué. Ce PMHH était une occasion forte pour une meilleure répartition des places d'hébergement d'urgence, et pour les demandeurs de logements sociaux : qu'ils ne se tournent pas tous vers les mêmes villes, pendant que d'autres ne respectent pas délibérément la loi SRU, refusent les logements sociaux et préfèrent payer les amendes.

Au final, les habitants de nos villes ont plus que jamais besoin de l'adoption de ces objectifs de construction des logements fixés par le PMHH à l'échelle de la métropole pour faire baisser les prix et promouvoir une plus grande mixité sociale dans toutes les villes.

Je vous remercie.

(Quelques applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT

Très bien. Je ne pense pas ouvrir le débat sur tout ce que vous avez dit puisqu'il n'y a pas, *a priori*, autour de nos tables une seule personne contestant les difficultés de certains de nos

concitoyens pour se loger dans des conditions dignes de celles attendues dans un territoire tel que le nôtre.

Cependant, ce n'est pas en décidant par le haut que les choses peuvent s'arranger. Si la structure et l'organisation actuelles avaient été efficaces, Madame, on le saurait. Si les trois départements de la petite couronne avaient été efficaces dans le domaine du logement, on le saurait. Or il se trouve que les poches de pauvreté ont augmenté durant les dernières années. Ce n'est pas un PMHH imposé, plutôt que négocié en fonction des diversités de nos territoires, qui arrangera les choses.

Autour de la table, que l'on soit pour ou contre certains arguments que vous avez avancés, une chose est certaine : il faut que nous soyons maîtres de notre politique sur le plan de l'habitat dans nos territoires. Nous devons également être maîtres des urgences, des projets mis en œuvre. Je reconnais que certains d'entre nous sont en retard et d'autres, au contraire, dans des situations de surchauffe.

Tout cela est vrai. La seule chose que je tiens à vous dire, c'est que l'on ne peut pas accepter quelque chose qui ne sera pas plus efficace que le SRHH ou le CRHH actuel. Aujourd'hui, si nous préconisons le report du PRHH c'est pour avoir une cohérence entre le PMHH, le SCOT et les PLUI de chacun de nos territoires. Nous ne voulons pas nous précipiter.

À titre personnel, je me suis battu pour la métropole pour deux sujets : le logement et la réduction des inégalités territoriales sur l'ensemble de nos territoires. Ces deux sujets ont été bâclés par l'organisation mise en place au titre de la loi NOTRe parce que l'État ne joue pas son rôle. Nous n'attendons pas de l'État qu'il s'en aille, mais qu'il joue son rôle en étant un acteur positif, et surtout qu'il délègue aux territoires, au plus proche des habitants, certains financements qu'il conserve et qu'il distribue de façon ciblée et inefficace.

S'il faut un PMHH, un SCOT et un PLUI, il faut que tout cela s'enclenche naturellement de façon complémentaire et non pas « concurrents ». Il ne faut pas continuer à jouer le rôle des hypocrites qui se plaignent en permanence, mais qui ne se donnent pas les moyens de construire du logement digne pour les catégories principalement concernées.

Nous ne sommes pas au même niveau dans nos villes, nous n'avons pas les mêmes histoires, les mêmes parcours. Passer de 10 à 25 % n'est pas aussi simple que cela quand la densité d'habitants au km² peut aller de 8 à 9 000, voire 10 000.

Tout cela se coordonne au sein de notre territoire dans la cadre de la réflexion en cours actuellement. Nous ne devons pas mettre la charrue avant les bœufs. Oui, le problème dont vous avez parlé existe, et je suis d'accord avec vous, mais il ne s'agit pas de faire n'importe quoi.

Vous avez cité deux chiffres parisiens particulièrement inquiétants. Pour une capitale de plus de deux millions d'habitants, réussir la prouesse de passer de 6 000 à 10 000 euros le m² signifie que les logements sociaux sont pour la petite couronne et au-delà. Sauf à reconverter des logements existants, on a du mal, à Paris, à être à la hauteur des ambitions.

Nous connaissons une évolution certaine de notre population et de ses besoins, mais s'il nous faut également assumer les évolutions des populations et de besoins des Parisiens qui viennent chez nous pour se loger, cela n'est pas possible avec les autres sujets à traiter.

Je termine : il est bien joli, Champigny-sur-Marne, de faire une telle déclaration avec laquelle je suis d'accord pour ses principes. Toutefois, il n'est pas possible de ne pas vouloir de logement social et vouloir des bureaux et de l'activité pour développer son territoire, et à la fois d'accepter les conditions imposées par le PMHH au niveau du logement. Il faut un équilibre naturel, sur lequel nous avons travaillé avec les maires de Champigny, entre la création de logements, la création d'emplois, ainsi qu'un équilibre économique.

Votre déclaration sera au compte-rendu et sera mise en avant comme toutes les autres. Ne vous inquiétez pas, j'ai tout mon temps ce soir, allez-y.

UN INTERVENANT

J'entends ce que vous dites.

M. LE PRÉSIDENT

Il ne faut pas donner de leçons aux autres.

UN INTERVENANT

Monsieur le Président, je ne vous ai jamais donné de leçons.

M. LE PRÉSIDENT

De temps en temps...

UN INTERVENANT

Sur les questions de finances, j'avais raison à juste titre.

M. LE PRÉSIDENT

Cher collègue, j'en suis tout de même sorti, je ne suis pas traumatisé, je fais face à tout. Allez-y.

UN INTERVENANT

Me voyez-vous traumatisé ?

M. LE PRÉSIDENT

Nous sommes vous et moi détendus.

UN INTERVENANT

Je crois qu'il s'agit de remettre les choses à leur place.

Il existe effectivement des batailles, des actions communes, notamment sur les questions du développement économique, plus particulièrement sur l'ex VDO, et je m'en réjouis. Il est bien que vous rappeliez dans cette assemblée, en présence de tous les élus territoriaux, que la volonté sur ce secteur, c'est 75 en développement économique et 25 en logements.

Cela dit, le PMHH était un projet donnant des orientations nous permettant de sortir d'une situation injuste. Effectivement, certaines villes ont du logement social, d'autres en manquent. J'entends que des villes carencées, en difficulté, font cependant des efforts pour aller vers les 25 %, mais j'entends également que certaines de ces villes ne souhaitent faire aucun effort et préfèrent continuer à payer une amende plutôt que d'avancer vers le respect de la loi SRU. Cela devient d'ailleurs pour certains un thème de campagne.

N'oublions jamais – et je sais que vous l'avez à l'esprit – que derrière toutes ces discussions autour de l'urbanisme de nos villes, il y a des situations humaines que personne ne peut justifier. Chacun d'entre nous connaît des salariés qui dorment dans leur voiture, dans les halls d'escalier ; cette étudiante, rencontrée dernièrement, qui nous a dit devoir travailler pour se payer ses études et devoir appeler tous les soirs le 115 pour savoir où elle allait dormir : ce sont des choses dramatiques qui se multiplient.

Pour moi, reporter ce PMHH, c'est reculer des réponses à des situations urgentes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT

Je vous apporte un élément supplémentaire concernant ce que vous venez de dire et votre réflexion.

Tout d'abord, au sujet de la situation de certains de nos concitoyens. Avec Vincennes et certaines villes du bois de Vincennes, non seulement nous ne regardons pas de façon

innocente ce qui se passe dans le bois de Vincennes, avec les personnes en précarité totale, mais nous accompagnons Paris par nos actions et nos interventions. Nous ne restons pas inactifs.

Je dis ceci de façon très objective : les présidents de deux autres territoires, Michel LEPRÉTRE et Patrick BRAOUEZEC sont d'accord pour reporter le PMHH, et je vous explique pourquoi. Nous avons omis de dire une chose. Le président de la métropole s'est aperçu que toutes les aides financières, dans ce dispositif, remontent à la métropole. Autrement dit, alors que nous nous sommes battus pendant des années pour avoir un contrôle de ces opérations et au moins avoir un œil sur le financement, actuellement c'est l'État, demain c'est la métropole. Nous sommes d'accord avec vos collègues de ces deux autres territoires : nous souhaitons que là où l'on donne du PLUI, là où l'on donne la loi SRU, là où l'on fait les comptes, on n'ait pas à côté la possibilité de financer les actions à mettre en œuvre. C'est cela qui nous a conduits à cette demande de report. Nous demandons une plus grande autonomie des collectivités dans ce domaine-là.

Ainsi, nous vous proposons ce report ce soir, comme nos autres collègues l'ont proposé dans leurs territoires.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons au vote.

Y a-t-il des abstentions (1) ? Pas de vote contre (11) ? Une personne ne prend pas part au vote. Je vous remercie.

Le prochain sujet est important pour vous comme pour nous et nous n'avons pas forcément de divergences. Caroline ADOMO, vous mettez vos pieds dans les pas de Gilles CARREZ.

18. QUESTIONS DIVERSES – Motion de soutien à l'initiative parlementaire demandant l'annulation de la privatisation d'ADP

Mme ADOMO

Je ne sais pas s'il me faut relire cette motion qui a été réécrite.

L'objectif est d'obtenir l'adhésion des différents élus ici présents. Il s'agit de s'opposer à la privatisation d'ADP. Une proposition de loi a été initiée par des parlementaires de tous bords politiques visant à revenir sur la loi adoptée au parlement. Cette initiative, portée par 248 parlementaires – dernier chiffre en ma possession –, vise à interroger sur cette privatisation qui va à l'encontre des intérêts stratégiques de la France, des intérêts des habitants en termes de nuisance et, au-delà, sur le plan économique. En effet, l'État sera amené à financer des travaux avant la mise en place de cette privatisation.

Il s'agit ici d'apporter un soutien à l'initiative portée par ces parlementaires, notamment M. Gilles CARREZ qui siège au sein de cette assemblée, et celle de M. LAFON au Sénat.

M. LE PRÉSIDENT

Je voulais dire que M. LAFON est au Sénat.

(Rires et discussions simultanées inaudibles.)

Nous n'allons pas imposer à M. LAFON des positions qui n'engagent que lui-même.

Gilles CARREZ fait partie de ces parlementaires qui ont décidé de mettre en œuvre une procédure.

Mme ADOMO

A priori pas M. LAFON.

M. LE PRÉSIDENT

C'est pour l'instant M. CARREZ qui nous a demandé de présenter ce vœu. Il nous a demandé de nous prononcer sur la procédure proposée par lui et d'autres parlementaires pour remettre

en cause le processus de privatisation. Il était naturel que j'accepte sa proposition, que je vous la présente et que vous la présentiez en son nom, mais également au nom des personnes qui soutiennent cette démarche.

Il vous appartient de vous prononcer sur cette proposition, sachant que je ne vous dirai pas quelle est ma position personnelle en amont. Ce qui est certain, c'est que le terme privatisation me gêne déjà. On sait ce que comporte la privatisation et comment elle se passera. J'ai tendance à ne pas aimer la privatisation surtout pour des services d'ordre stratégique.

Y a-t-il des interventions ?

UN INTERVENANT

Nous tombons à nouveau d'accord ce soir sur la nocivité de la privatisation et la casse du service public, vous n'êtes pas allé jusqu'à ces termes.

Pour nous, élus communistes de Champigny, nous soutenons pleinement cette motion référendaire contre la privatisation du groupe Aéroport de Paris que vient de présenter notre collègue Caroline ADOMO.

Nous voulons affirmer plus que jamais la mission des services publics des aéroports. Leur privatisation serait, à notre sens, une aberration économique et sociale, M. le Président. Aujourd'hui, les Français ne réclament pas de privatisations ni moins de services publics. Par ailleurs, cette privatisation risque de coûter cher aux usagers par l'augmentation des prix et par là même d'être lucrative pour les actionnaires. La situation des salariés risque de s'en trouver dégradée par la quête des profits plutôt que par la recherche d'un service public de qualité accessible à tous. On risque ainsi une vague de licenciements, une détérioration des conditions de travail des salariés.

Enfin, dans le contexte international que nous connaissons, il semble plus que hasardeux de confier la gestion des aéroports à une entreprise privée. Finalement, dans cette affaire, le gouvernement a réussi à faire l'unanimité contre lui. Je tiens à préciser – je parle pour l'instant de sénateurs – que Laurence COHEN et Pascal SAVOLDELLI, sénateurs communistes, font partie des 248 signataires de cette motion parlementaire défendue par Gilles CARREZ.

Nous voulons aussi souligner les initiatives prises par Christian FAVIER par un vœu au Conseil départemental le 18 mars dernier en proposant par ailleurs une participation plus importante de la Caisse des Dépôts au sein d'ADP

Nous espérons à présent que le processus référendaire ira jusqu'au bout en étant validé par le Conseil constitutionnel, en recueillant les quatre millions et demi de signatures requises. Selon les sondages, les Français sont opposés à plus de 70 % à ce projet. Le processus référendaire actuel ressemble à une course d'obstacles, et nous le déplorons. Nous avons besoin de plus de démocratie dans ce pays, et ce ne sont pas les gilets jaunes qui me contrediront. Merci.

M. LE PRÉSIDENT

Si vous commencez à demander l'aide des gilets jaunes, on est mal partis.

UN INTERVENANT

Je ne vais pas commencer un débat sur les gilets jaunes, ce n'était qu'un petit mot final pour sourire.

M. LE PRÉSIDENT

Allez-y, Madame.

UNE INTERVENANTE

Je regrette que l'on ne se mobilise pas de la même manière à propos de la privatisation des barrages hydroélectriques dont on connaît l'importance, en particulier pour maintenir le niveau

de l'eau et le refroidissement des centrales nucléaires. Il nous appartient d'être particulièrement vigilants à ce sujet. Merci.

M. LE PRÉSIDENT

Chère Madame, je tiens à vous dire qu'étant président du SIPPAREC, je suis le dossier de près. Je peux vous dire que le président d'EDF se pose actuellement de sérieuses questions sur les propositions qui lui ont été faites concernant la modification de la structure EDF et de ses services commerciaux. Ce sujet est en débat, et il s'agira de le suivre de près.

Il y avait d'autres interventions. Allez-y.

UN INTERVENANT

J'ai plus une intervention/question, au-delà du fait que nous sommes d'accord, mais pas forcément pour les mêmes raisons.

Il faut un nombre certain de citoyens pour soutenir la démarche. À la suite de ce que Macron et son gouvernement ont appelé « Le grand débat », il y a dans les propositions celle d'abaisser le nombre de personnes. Quelqu'un dans cette salle a-t-il des informations concernant cette possibilité d'abaisser à un million de citoyens dans ce cas-là ?

M. LE PRÉSIDENT

Je n'ai pas cette information. Je sais que les rédacteurs de cette démarche négocient et discutent de ce sujet. Nous ferons suivre à nos parlementaires.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BENISTI

J'ai été le rapporteur du trafic aérien et de son budget pendant cinq ans. Je dois dire que, privatisation ou pas d'ADP, ce dernier a toujours fait ce qu'il voulait et a toujours eu l'approbation de l'État.

Je vais simplement citer un exemple qui impacte notre territoire. Unilatéralement, sans enquête publique, sans en avoir informé aucun maire depuis un mois et demi, ADP a décidé de refaire sa piste 3. Sur le fond, pour des raisons de sécurité, il n'y avait pas de problèmes et de raisons de s'alarmer, sauf qu'ils ont décidé de mettre la piste 4 en activité. Ce qui signifie qu'aujourd'hui, des centaines de milliers d'habitants du Val-de-Marne vont subir ce que subissent actuellement plusieurs villes et plusieurs habitants depuis des années. Pendant quatre mois, toutes les deux minutes, 400 avions vont passer de 100 à 900 mètres au-dessus de ces habitants. Trois villes de notre territoire sont concernées : Saint-Maur, Champigny et Villiers-sur-Marne vont connaître ces passages d'avions de 600 à 900 mètres d'altitude.

Nous sommes déjà rentrés en négociation – c'est ma mission au sein de la métropole – afin d'éviter le décollage. J'ai proposé d'utiliser la piste 2 pour éviter des décollages sur le Val-de-Marne. Toutefois, les atterrissages représentent des nuisances considérables. Les habitants de ces villes qui vont subir ces nuisances ne sont pas préparés, leurs habitations n'ont pas les modes d'isolation identiques à celles des villes concernées quotidiennement par ces nuisances.

Ayant en charge la gestion des nuisances au sein de la métropole, nous demandons le report des travaux à cinq ans. Pour pallier les problèmes de sécurité, les pistes sont refaites tous les huit ans par un asphalte de couverture, ce qui prend cinq semaines. Pendant ce temps, au mois d'août, les avions passeront au-dessus du Bois-l'Abbé, sur la partie est de Saint-Maur, sur la partie est de Villiers et également sur les villes du T10. Laurent CATHALA, le président, est d'accord avec nous. Orly n'a jamais subi de nuisances, ses habitants vont désormais avoir des avions à 100 mètres au-dessus de leurs têtes sans avoir initié l'isolation de leurs logements.

C'est une décision validée par l'État, ADP a toujours fait ce qu'il voulait de l'État. J'en suis un des témoins puisque j'étais le responsable du trafic aérien à l'Assemblée nationale.

Je m'abstiendrai concernant la motion d'aujourd'hui parce que je n'ai pas vraiment d'avis là-dessus. Il faut plus se préoccuper des décisions actuelles validées par l'État de faire subir à nos populations les épouvantables nuisances déjà subies quotidiennement par plusieurs villes du Val-de-Marne.

Nous en avons également parlé avec le président FAVIER, je compte qu'il s'associe à cette demande de report des travaux à cinq ans et d'isoler l'ensemble des populations survolées pendant quatre mois avec l'éventuelle reconstruction de cette piste 3.

M. LE PRÉSIDENT

Merci, Jacques-Alain. Laurent LAFON, tu voulais prendre la parole.

M. LAFON

Je constate que nous aurons finalement discuté plus longuement sur les trois motions pour lesquelles la portée de nos décisions et de nos débats est assez limitée que sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

Je voulais juste expliquer mon vote. Je vais m'abstenir. Je ne pense pas que la question, telle qu'elle est présentée au travers de cette motion, soit celle de la privatisation d'ADP ou pas. On parle d'ailleurs à tort d'une privatisation parce que ce n'en est pas une. Je me suis exprimé au Sénat à ce sujet, je ne suis pas favorable à l'opération proposée par le gouvernement. Toutefois, on nous propose ici une motion sur la procédure du référendum d'initiative partagée, et je ne suis personnellement pas favorable aux procédures de ce type. Je préfère un débat au travers des instances organisé par notre République pour faire fonctionner la démocratie que ce type de consultation, même si elles ont leurs fondements que je ne nie pas. Je trouve qu'il n'est pas forcément opportun d'utiliser ce type de procédure dans la période actuelle.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il d'autres interventions ?

UN INTERVENANT

J'ai écouté attentivement la déclaration de M. BENISTI. J'entends une abstention, je comprends vos raisons, M. LAFON. En revanche, M. BENISTI, je ne comprends pas si vous êtes contre l'initiative de référendum ou pour la privatisation, ce n'est pas très clair.

Par ailleurs, concernant les travaux d'Orly et de la piste, beaucoup d'imprécisions apparaissent dans votre détail technique. Je voudrais simplement préciser que les autorités de régulation du trafic aérien ont exceptionnellement d'ores et déjà autorisé un report des travaux de deux ans. Cette piste datant de 1947 arrive en fin de vie. Je crois que le pays doit préparer de grandes échéances, notamment les J.O., et il est normal, lorsque l'on parle de renommée internationale, de confort et d'accueil des touristes, que l'aéroport se prépare à cet événement. Je voudrai une précision sur votre position concernant la privatisation et/ou le référendum.

M. BENISTI

Vous m'apprenez qu'il a été décidé de reporter de deux ans. Le débat va donc se porter sur deux ou cinq ans. Je pense qu'il faut réaliser des travaux de réfection pour des problèmes de sécurité, mais il ne faut pas détruire et reconstruire la piste tout de suite. Il faut faire ce qui est normalement fait tous les huit ans avec l'ajout d'asphalte. Il est vrai que cela remonte légèrement la piste, mais cela peut garantir la sécurité de décollage et d'atterrissage des avions pendant huit ans.

Concernant le problème de privatisation et de procédure, je suis d'accord avec les propos de Laurent LAFON. Je pense que ce n'est pas la bonne procédure qui a été engagée. Le débat doit avoir lieu au sujet de cette privatisation. À mon avis, le fait de demander par un référendum aux Français ce qu'ils pensent de la privatisation n'est pas la solution.

Je pense qu'il faut au contraire, au niveau des parlementaires, ouvrir le vrai débat : quel est l'intérêt de la France d'obtenir une privatisation d'ADP ? Quels en sont les bénéfices possibles ? Combien cela peut-il coûter ?

Toutes les décisions régaliennes concernant la sécurité sont conservées par l'État. 30 % des bénéfices d'ADP sont actuellement induits par les bénéfices des magasins de l'aéroport. Quand on vous parle de 20 % en moins sur vos achats parce qu'ils sont sans TVA, c'est une escroquerie totale. Ils sont en effet reversés à ADP.

L'État a toujours été complice d'ADP, il n'est jamais véritablement intervenu dans les grandes décisions concernant ADP. C'est un débat qui doit avoir lieu à l'Assemblée nationale qui doit se prolonger d'un an ou deux, afin de voir tous les avantages et les inconvénients, ce que cela rapporte ou pas, et surtout ce que cela coûtera à l'État par la suite. Voilà le vrai débat qu'il faut lancer.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il d'autres questions avant de boucler ce vœu ?

UN INTERVENANT

Ceux qui ne veulent pas assumer le fait d'être favorable à la privatisation ne devront pas, dans quelques mois, à la fin de la procédure de vente d'une partie du capital du groupe ADP, s'émouvoir et nous faire voter des motions contre la prise de capital d'un groupe chinois ou d'un groupe qatari ou d'Arabie Saoudite.

C'est ce qu'il risque de se passer aujourd'hui, notamment au regard des amendements portés par des parlementaires LR au sein des hémicycles. Ceux-ci ont en effet adapté les procédures de mise en concurrence et de vente de capital d'ADP pour éviter la mise en concurrence et faire du gré à gré avec ces grands groupes. Ces derniers auront la capacité de nous priver de cet outil construit et embelli par l'argent public, comme les 400 millions qui viennent d'être investis sur le bâtiment de jonction de l'aéroport d'Orly, ou comme l'argent que l'on essaie d'extirper aux transports du quotidien pour financer Charles de Gaulle express. Attention aux contradictions.

M. BENISTI

Cela demande donc un débat.

M. LE PRÉSIDENT

Il est évident que le débat devrait être ouvert plutôt que de réagir à une décision prise de façon un peu trop précipitée.

Je ne prends pas position, je vous propose le vœu présenté par Gilles CARREZ au nom des parlementaires. En ce qui me concerne, je voterai ce vœu, non pas par soutien de la procédure, mais sur le principe de la privatisation.

Y a-t-il des abstentions (11) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

Nous avons encore une motion transmise par vos collègues. Qui était rédacteur de cette motion ? Il s'agit de Mme ADOMO. Caroline, c'est à vous.

19. QUESTIONS DIVERSES – Motion de demande d'extension du dispositif Territoires zéro chômeur de longue durée à notre EPT auprès du Premier ministre

Mme ADOMO

Il s'agit ici de demander au Premier ministre de prolonger ce dispositif mis en œuvre depuis quelque temps et qui arrive à expiration en 2021. Nous souhaitons proposer à notre territoire, d'une part de demander cette prolongation, et d'autre part de le mettre en place sur notre territoire. Le T11 le fait déjà avec la ville de Chennevières sur la partie du Bois-l'Abbé qui jouxte Chennevières et Champigny.

Ce dispositif a fait ses preuves, il a connu un cheminement assez long depuis 1995 avec un texte de loi en 2016 et une mise en œuvre en 2018. Il s'agit ici de lutter contre le chômage de longue durée des personnes concernées sur notre territoire. Je pense que ce dispositif est complémentaire à d'autres et qu'il mérite d'être étendu à d'autres territoires, dont le nôtre.

M. LE PRÉSIDENT

Vos propos démontrent au combien l'inadéquation des périmètres de nos territoires qui ignoraient l'existence des mêmes populations entre Chennevières et Champigny. Le fait de demander cette extension représente une lutte contre cette séparation arbitraire et artificielle entre la partie de Chennevières et la partie du haut du territoire.

Les premiers résultats de cette démarche ont été jugés positifs. Si l'on pouvait la poursuivre et l'étendre, pourquoi pas.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet-là ?

Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ?

Personne ne peut être contre une thèse du type « zéro chômeur de longue durée ».

Je vous remercie de votre attention, le prochain Conseil est fixé au 1^{er} juillet. Merci. Bonne soirée.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.)